

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DECISION DU BUREAU – SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, LES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LIEU COMMUNAUTE se sont réunis à 17h00 au siège communautaire à La Chevrolière.

Étaient présents :

- |                             |                               |
|-----------------------------|-------------------------------|
| - M. Johann <b>BOBLIN</b>   | - M. Patrick <b>BERTIN</b>    |
| - M. Frédéric <b>LAUNAY</b> | - M. Bernard <b>COUDRIAUX</b> |
| - M. Stéphan <b>BEAUGÉ</b>  |                               |

Étaient excusés :

- M. Jean-Jacques **MIRALLIÉ**
- M. Serge **HÉGRON**
- Mme Karine **PAVIZA**
- M. Yannick **FÉTIVEAU**

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE RESEAUX D'EAUX USEES  
– LA CHEVROLIERE – RUE DES GAS-GRAND RUE-RUE DES MIMOSAS**

Le schéma directeur d'assainissement qui s'est terminé en 2021 sur la commune de La Chevrolière a mis en évidence la nécessité de réhabiliter les collecteurs d'eaux usées des rues suivantes :

- Secteur 1 : rue des Gas
- Secteur 2 : Grand Rue et rue des Mimosas

En effet, à chaque fois, il s'agit de réseaux en amiante ciment fortement dégradés. Toutes ces réhabilitations sont classées en priorité 1 au programme de travaux établi à l'issue du Schéma Directeur.

Sur ces bases, Grand Lieu Communauté a lancé le 10 février 2023 une consultation pour un marché de travaux selon une procédure adaptée ouverte avec l'appui du bureau d'études ALTEREO en tant que Maître d'œuvre.

Le montant estimé pour la réalisation de l'ensemble de ces travaux était de **437 641 € HT**.  
La date de remise des offres était fixée au 20 mars 2023 à 12h00 au plus tard.  
Le nombre d'offres conformes reçues est de 3.

Les critères de jugements des offres étaient les suivants : 40% prix des prestations ; 60% valeur technique de l'offre. Une négociation financière a été menée avec remise des offres négociées au plus tard le 29 mars 2023.

Après analyse et au vu des critères de jugement des offres, il est proposé au Bureau communautaire d'attribuer le marché de travaux relatif à la réhabilitation de réseaux d'eaux usées sur la commune de La Chevrolière au **groupement d'entreprises Loire Vendée Infrastructures** (mandataire) – **Ouest Réseau Assainissement** sise 7 rue Saint Exupéry, 85600 ST Hilaire de Loulay - Montaigu, pour un montant estimatif de **463 999 € HT**.

**Le Bureau de Grand Lieu Communauté,**

***VU** le Code général des collectivités territoriales ;*

***VU** le Code de la Commande publique ;*

***VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 1<sup>er</sup> février 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres,*

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 044-244400438-20230413-DE088\_B110423-DE



y compris les groupements de commandes (pour tous les types de marchés, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est compris entre 40 000 € HT et 2 000 000 € HT pour les marchés de travaux ;

**VU** les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;

**CONSIDERANT** l'ensemble du dossier ;

### DECIDE, A L'UNANIMITÉ,

**Article 1** : **D'attribuer** le marché de travaux relatif à la réhabilitation du réseau d'eaux usées sur la commune de La Chevrolière au **groupement d'entreprises Loire Vendée Infrastructures** (mandataire) – **Ouest Réseau Assainissement** sise 7 rue Saint Exupéry, 85600 ST Hilaire de Loulay - Montaigu, pour un montant estimatif de **463 999 € HT**, et **d'autoriser** M. le Président à signer tout document s'y afférant ;

**Article 2** : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire et figurera au registre des délibérations.

**Article 3** : Madame la directrice générale des services et le comptable du centre des finances publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE088-B110423

Publié sur le site internet le 14/04/23

Fait à La Chevrolière, le 12 avril 2023,

Le Président,  
Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann  
Boblin  
Date de signature : 13/04/2023  
Qualité : Président de Grand Lieu  
Communauté